



Demande de renseignements concernant des poursuites

Par Visiteur

Madame, Monsieur,

Voici ma question :

suis-je passible de poursuites dans les deux cas suivants:

- en psychotérapie depuis 14 ans j'ai suite a une tres grosse dépression jeter une douzaine de feuilles n'importe ou sur la voie publique en expliquant mon mal etre, snas citer personne, dautant que cela aeu lieu a 500 km de mon actuel lieu dhabitation(je me disais victime et temoin dagression tres anciennes-datant de lenfance- or je me rends compte que c'etait exagere) : jai en gros dit quil ny avait pas de justice

- prise de crises de panique durant ma depression sur mon lieu de travail, j'ai envoye des mails à mon mari comme quoi j'avais ete temoin dun tabassage avec perte de connaissance à l' a ge de 7 ans et cite le nom dun criminel en serie : j'ai aujourd'hui 36 ans , deux enfants et aucune preuve. Je pense surtout que ce nest pas vrai. ayant perdu confiance en moi suite a un suivi psychiatrique- tentatives de suicide à 22 et 23 ans- et en mettant mail prive, je me suis mise en porte a faux en inventant ou exagérant des exactions. je suis quelqu'un de simple, qui a un bac +5 en finance.. je me suis diffamée dans ces mails car trop fatiguée par des problèmes de santé et un manque de sommeil pour analyser correctement les choses. Nos employeurs peuvent-ils espionnés et divulgués des propos tenus par une personne en dépression sévère sur son mail à son mari?

Merci de votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Madame,

- en psychotérapie depuis 14 ans j'ai suite a une tres grosse dépression jeter une douzaine de feuilles n'importe ou sur la voie publique en expliquant mon mal etre, snas citer personne, dautant que cela aeu lieu a 500 km de mon actuel lieu dhabitation(je me disais victime et temoin dagression tres anciennes-datant de lenfance- or je me rends compte que c'etait exagere) : jai en gros dit quil ny avait pas de justice

Ces propos ne visant personne je ne vois pas de quoi l'on pourrait vous accuser.

Nos employeurs peuvent-ils espionnés et divulgués des propos tenus par une personne en dépression sévère sur son mail à son mari?

Est ce le cas? Est ce que votre employeur a tenu compte de vos mails pour une éventuelle sanction?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Non, je ne pense pas qu'ils aient lus mes mails mais ils ont vus que j'étais en dépression -, PLEURS ET LÉGÈRES SAUTES D'HUMEUR EN FIN DE JOURNÉE-diagnostic psychiatre-

et j'ai du me mettre en congé longue durée pendant 1 an; je pense que mes responsables ont été mis au courant du traitement que je prenais dès le départ - dose de neuroleptiques minimale pour anxiété - et ils m'ont demandé de chercher, 15 jours seulement après mon embauche, un autre boulot suite à deux départS précipités à 15h30 et 16h30 sans prévenir. Ma mère m'a parlé de management par la "terreur";d'ou peut être la panique de ma part mais de toute les façons, je suis fragile. Normalement en tant que fonctionnaire titulaire, ils sont obligés de me reprendre quand je serais

plus en forme.

Ils ne m'ont pas parlé de mes mails envoyés à mon mari dans le cadre de la procédure disciplinaire engagée mais de mes départs sans prévenir.

Vis à vis de mon employeur, j' ai simplement écrit à mon mari que je pensais que quelqu'un était harcelé- j'entendais des insultes en permanence et étais obligée de fermer ma porte pour me concentrer et éviter de paniquer ou pleurer.

Merci de garder le secret professionnel car je désire poursuivre ma carrière dans la fonction publique et ne voudrais pas passer pour une "emmerdeuse" vis vis vis de mes employeurs actuels et surtout futurs employeurs, d'autant quil me faudrait des preuves ou des témoins et qu'en ne connaissant personne dans l'entreprise, je suis complètement isolée.

Par Visiteur

Bonjour,

Non, je ne pense pas qu'ils aient lus mes mails mais ils ont vus que j'étais en dépression -, PLEURS ET LÉGÈRES SAUTES D'HUMEUR EN FIN DE JOURNÉE-diagnostic psychiatre-

et j'ai du me mettre en congé longue durée pendant 1 an; je pense que mes responsables ont été mis au courant du traitement que je prenais dès le départ - dose de neuroleptiques minimale pour anxiété - et ils m'ont demandé de chercher, 15 jours seulement après mon embauche, un autre boulot suite à deux départS précipités à 15h30 et 16h30 sans prévenir. Ma mère m'a parlé de management par la "terreur";d'ou peut être la panique de ma part mais de toute les façons, je suis fragile. Normalement en tant que fonctionnaire titulaire, ils sont obligés de me reprendre quand je serais plus en forme.

Ils ne m'ont pas parlé de mes mails envoyés à mon mari dans le cadre de la procédure disciplinaire engagée mais de mes départs sans prévenir.

Vis à vis de mon employeur, j' ai simplement écrit à mon mari que je pensais que quelqu'un était harcelé- j'entendais des insultes en permanence et étais obligée de fermer ma porte pour me concentrer et éviter de paniquer ou pleurer.

Merci de garder le secret professionnel car je désire poursuivre ma carrière dans la fonction publique et ne voudrais pas passer pour une "emmerdeuse" vis vis vis de mes employeurs actuels et surtout futurs employeurs, d'autant quil me faudrait des preuves ou des témoins et qu'en ne connaissant personne dans l'entreprise, je suis complètement isolée.

Par Visiteur

Bonjour,

Non, je ne pense pas qu'ils aient lus mes mails mais ils ont vus que j'étais en dépression -, PLEURS ET LÉGÈRES SAUTES D'HUMEUR EN FIN DE JOURNÉE-diagnostic psychiatre-

et j'ai du me mettre en congé longue durée pendant 1 an; je pense que mes responsables ont été mis au courant du traitement que je prenais dès le départ - dose de neuroleptiques minimale pour anxiété - et ils m'ont demandé de chercher, 15 jours seulement après mon embauche, un autre boulot suite à deux départS précipités à 15h30 et 16h30 sans prévenir. Ma mère m'a parlé de management par la "terreur";d'ou peut être la panique de ma part mais de toute les façons, je suis fragile. Normalement en tant que fonctionnaire titulaire, ils sont obligés de me reprendre quand je serais plus en forme.

Ils ne m'ont pas parlé de mes mails envoyés à mon mari dans le cadre de la procédure disciplinaire engagée mais de mes départs sans prévenir.

Vis à vis de mon employeur, j' ai simplement écrit à mon mari que je pensais que quelqu'un était harcelé- j'entendais des insultes en permanence et étais obligée de fermer ma porte pour me concentrer et éviter de paniquer ou pleurer.

Merci de garder le secret professionnel car je désire poursuivre ma carrière dans la fonction publique et ne voudrais pas passer pour une "emmerdeuse" vis vis vis de mes employeurs actuels et surtout futurs employeurs, d'autant quil me faudrait des preuves ou des témoins et qu'en ne connaissant personne dans l'entreprise, je suis complètement isolée.

Par Visiteur

Chère Madame,

Ne craignez rien quant à la divulgation des informations, je suis soumise au secret professionnel.
Je pense qu'effectivement si votre employeur souhaite une procédure disciplinaire, il s'appuiera sur votre comportement au travail et non sur les éventuels mails envoyés à votre mari qui ne peut se fonder sur ces arguments.

Bien cordialement

Par Visiteur

Merci pour votre réponse, cela me rassure car je pense que je peux encore sauver les pots cassés.

Bien cordialement

Par Visiteur

Chère Madame,

Evitez néanmoins à l'avenir toute trace écrite.

Bon courage.

En espérant que tout se passe pour le mieux.

Bien cordialement